

**ABBVIE** Société par Actions Simplifiée au capital de 133449467 Euros 750 775 660 RCS CRETEIL 10, rue d'Arcueil - 94528 Rungis Cedex

Tél 01 45 60 13 00 - Fax 01 45 60 13 01 N°TVA: FR 87 750 775 660 - APE 4646Z ICS FR80ZZZ611028

N° EORI: FR 750 775 660 000 12.

# **FACTURE**

# **ORIGINAL**

N° CLIENT FACTURE 56629975 56629975 **N° CLIENT LIVRE** 

PHARMACIE DE L'AVANT SEYNE L-S 9H00-19H00 44 PLACE ST JEAN 83500 LA SEYNE SUR MER

NUMERO DE FACTURE	DATE	PAGE
685788844	08/04/2024	1 sur 1
DATE D'ECHEANCE	22/05/2024	

### **CONTACT RENSEIGNEMENTS (Tél / Fax / Email)**

Phone: 01 45 60 14 10 Fax: 01 70 97 85 81

Pharma / Aesthetics Email: clients@abbvie.com

Body Contouring Email: coolsculpting.intlsupport@allergan.com

PHARMACIE DE L'AVANT SEYNE L-S 9H00-19H00 44 PLACE ST JEAN 83500 LA SEYNE SUR MER

REFERENCE COMMANDE	DATE DE COMMANDE	CONDITIONS DE PAIEMENT	
112746629	08/04/2024	45 Jours Net-Lettre de char	nge
REFERENCE CLIENT		NO. REFERENCE	DATE REFERENCE
268494161		515130126	08/04/2024

268494161					515130126	0	8/04/2024	
DESIGNAT	TION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (EUR)	% REMISE	P.U. NET (EUR)	MONTANT H.T. (EUR)	TVA %	MONTANT T.T.C.
CODE PRODUIT 20013014 DESIGNAT PEN X1 FRANCE NUMERO DE LOT 1 : 1207297 DATE I	-	2 /PC	470,01	1,06%	465,01	930,02	2,10%	949,55

COORDONNEES BANCAIRES	TAUX TVA	BASE HT	MONTANT TVA	MONTANT T.T.C.
DOMICILIATION BANCAIRE	2,10%	930,02	19,53	949,55
BANQUE : BNP Paribas				

TOTAL H.T.	EUR	930,02
TOTAL TVA	EUR	19,53
TOTAL T.T.C	EUR	949,55

# **REMARQUES**

**BIC: BNPAFRPPORE** 

AUCUN ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE

FR76 3000 4025 6000 0103 8562 285

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement: 40€. PENALITES DE RETARD AU TAUX DE 2.70%L'AN.

Pour les hôpitaux publics uniquement, intérêts moratoires calculés en fonction du nombre de jours de retard au taux BCE + 8 points.

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des commandes passées par les clients d'Abbvie et plus généralement, l'ensemble des opérations d'achat-vente des produits d'AbbVie (ci-apres désigné aussi par le « vendeur »). Elles régissent notamment la clause de réserve de propriété, conformément aux dispositions de l'article L 624-16 du Code de

#### COMMANDES

Le tarifet le cas échéant, les remises correspondantes ainsi que les conditions générales de vente sont systématiquement s ou remis à chaque acheteur ayant fait la demande afin de lui permettre de passer commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion entiere et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de quelque nature que ce soit, et notamment sur les conditions générales d'achat de l'acheteur, sauf accord dérogatoire expres et préalable du vendeur. Toute commande sera réputée confirmée lorsque le vendeur ou son mandataire aura accusé réception de la commande. Les quantités commandées engagent l'acheteur. Aucune modification ou annulation de commande ne sera prise en compte sauf accord expres du vendeur. En cas de modification de la commande par l'acheteur, le vendeur sera délié des délais convenus pour son exécution. Le vendeur se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'il iuge utiles à ses produits ou découlant de la réglementation qui est applicable sans que celles-ci puis-sent justifier une modification ou annulation des commandes.

#### PRIX - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

2.1. Prix: Les produits sont fournis au tarif en vigueur à la date de la réception de la commande. Les prix s'entendent nets, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Tous impôts, taxes ou autres prestations à payer en application de la réglementation d'un pays exportateur, de transit ou importateur sont à la charge de l'acheteur. Les prix sont révisables à tout moment sur décision du vendeur dans le respect de la réglementation en vigueur. Les nouveaux tarifs seront automatiquement applicables à la date indiquée sur le nouveau tarif. 22 Conditions- Délais de paiement : A chaque livraison correspond une facture et une seule. La date de remise de l'expédition au transporteur est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ du délai d'exigibilité du reglement. Sauf stipulation contraire, les factures sont pavables, sans escompte, dans les TRENTE (30) JOURS de la date d'émission de la facture, quelles que soient les modalités de paiement, y compris en cas de paiement comptant. Il est précisé que les paiements par chèque ne seront pas acceptés par le vendeur. Les paiements sont à adresser à : AbbVie - Service Comptabilité Client - 12, rue de St André - CS 20 501 - 27320 LA MADEL FINE DE NONANCOURT. A défaut de paiement total ou partiel à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. Les commandes sont acceptées par AbbVie, compte tenu notamment du fait que l'acheteur présente les garanties financieres suffisantes et qu'il réglera effectivement la totalité de chaque somme due à son échéance, conformément à la législation. Aussi, si le vendeur a des raisons sérieuses ou particulieres de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de la commande, ou postérieure-ment à celle-ci, ou encore si l'acheteur ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation expresse de la commande, le vendeur peut subordonner la livraison de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement anticipé ou en contre-remboursement et/ou à la fourniture, par l'acheteur, de garanties au profit du vendeur. En cas de refus par l'acheteur du paiement anticipé ou en contre-remboursement, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposées par ce demier vendeur pourra refuser d'honorer la(les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que l'acheteur puisse opposer d'un refus de vente injustifiée, ou prétendre à une quelconque indemnité. 2. 3. Non-paiement -Pénalités : Pénalités de retard et indemnité pour recouvrement. Toute facture impayée (même partiellement) à l'échéance donnera lieu de plein droit au paiement par l'acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt legal, ou des intérêts moratoires calculés en fonction du nombre de iours de retard et appliqués au montant qui subit le retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros et le cas échéant, une indemnisation complémentaire conformément à l'article L. 441-10 du code du commerce Clause pénale. Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, il devra régler en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinaire-ment et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15 % du montant en principal T.T.C. de la créance, et ce à titre de dommages-intérêts conventionnels et forfaitain préjudice de toutes autres demandes en réparation dont le vendeur pourrait se prévaloir

# LIVRAISON - TRANSFERT DE RISQUES - CONFORMITE

31. Livraison . La livraison s'entend de la remise matérielle des its au lieu de livraison désigné dans la commande, ou à défaut à l'acheteur, ou à son mandataire. L'acheteur ou le mandataire de l'acheteur ne peuvent refuser une livraison, à charge pour eux d'adresser au vendeur toutes réserves écrites et es qu'ils jugent nécessaires. Les livraisons s'effectuent en fonction des disponibilités des produits et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le non livraison dans les délais convenus suite à un cas de force maieure ou à un évenement fortuit ou à une cause extérieure à la volonté ou au fait du vendeur ne pourra engager la responsabilité de celui-ci. Une participation aux frais de port et de conditionnement est facturée pour les produits livrés. Les frais supplémentaires résultant d'envois par avion. express et les frais de transport hors France métropolitaine sont facturés séparément à l'acheteur, 3.2. Transfert des risques Les produits du vendeur voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport. Il incombe à surer les frais et risques de transport des biens vendus. 3.3. Transfert de Propriété : La livraison n'emporte pas transfert de propriété. 3.4. Conformité - Réserves A la livraison. La réception des produits résulte de la constatation leur conformité avec les spécifications précisées à la commande. Il appartient à l'acheteur de vérifier l'état des marchandises au moment de la livraison. En cas de vice apparent, de manquant ou de non-conformité, une clamation ne sera admise et considérée comme recev qu'apres :

Prise de réserves précises et motivées sur le(s) bordereau(x) de livraison du transporteur:

Confirmation de ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception adressées dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, qui suivent la livraison, conformément à l'article L. 133-3 du Code du Commerce :

-Confirmation de ces réserves au siege du vendeur dans les trois (3) jours suivant la livraison, à l'attention de : AbbVie, Service Clients, 10 rue d'Arcueil, 94528 Rungis Cedex ou par courriel à l'adresse suivante <u>clients@abbvie.com</u>. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves comme précisé ci-dessus, sera considéré comme accepté par l'acheteur.

#### 4. RETOUR DESPRODUITS

Tout retour de produit nécessite l'accord préalable et écrit du vendeur. Le retour ne concerne que des produits n'avant subi aucune modification ou altération et doit être effectué dans l'emballage d'origine. Les frais de transport et les risques de retour demeurent, en toutes circonstances, à la charge exclusive de l'acheteur. Tout produit renvoyé sans l'accord écrit et préalable d'AbbVie ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir. Les produits facturés depuis trente jours (30) ou plus ne seront pas acceptés en retour. Les produits emballés stériles ne seront acceptés en retour que sous réserve de l'intégrité de leur emballage d'origine et d'une date de péremption supérieure à 90 (quatre-vingt-dix) jours. Les produits périmés ne seront ni repris ni échangés. Pour l'établissement d'un avoir correspondant à un retour, le numéro de client, celui de la commande et le numéro de la facture correspondante seront exigés.

### 5. RESPONSABILITE

Quelle que soit la cause de la réclamation concemant un produit, la responsabilité d'AbbVie se limite, à son libre choix, au remplacement ou au remboursement du prix du produit econnu comme manquant, non-conforme ou défectueux L'acheteur est responsable de la bonne conservation des produits, de leur distribution sous leur conditionnement et dans la limite de leur date de péremption. Le non-respect des conditions d'utilisation des produits comme toute intervention de l'acheteur sur le produit qui n'aurait pas été préalablement et expressément autorisée par le vendeur, qu'elle soit extrinseque, sur l'emballage extérieur ou sur tout autre élément d'information ou de traçabilité, ou intrinseque, sur ou dans le produit, engage la responsabilité de ce demier et dégage AbbVie de toute responsabilité envers l'acheteur, son mandataire comme envers tous les tiers.

### 6. RESERVEDEPROPRIETE

AbbVie conserve la Propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Dès la livraison, bien qu'il n'en soit pas encore propriétaire, l'acheteur supportera seul tous les risques que les produits livrés pourraient subir ou occasionner ainsi que les charges de l'assurance qu'il s'engage à souscrire à ces fins. A défaut du paiement dans les conditions précisées à l'article 2, la vente la vente sera résolue de plein droit et le produit pourra être revendiqué. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, les commandes en cours seront automatiquement annulées et le vendeur se reserve le droit de revendiquer les marchandises ou stocks dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur. La garantie de reserve de propriété de marchandises non payées se reporte sur toutes les marchandises en stock appartenant au vendeur et sur le prix de leur cession. Les marchandises premières livrées sont présumées être les premières revendues.

#### **EXPORTATION DESPRODUITS**

L'exportation des produits peut être soumise à des réglementations spécifiques, notamment des réglementations propres au pays concerné par la livraison ou par l'expédition desdites marchandises. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient à l'acheteur de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables.

#### 8. RESPECT DES CLAUSES D'EMBARGOUS

L'acheteur est informé qu'AbbVie en tant que filiale d'une société américaine est soumis à la réglementation de certaines agences du gouvernement des Etats Unis, y compris et notamment, du Département du Trésor des Etats Unis qui interdit la vente, l'export, et la dissémination de produits et technologie dans certains pays tels que notamment l'Iran, la Syrie, le Myanmar (Birmanie), la Corée du Nord, le Soudan et Cuba. L'acheteur s'engage et garantit qu'il ne vendra pas, directement ou indirectement les produits AbbVie à des clients dont il sait ou qu'il suspecte qu'ils revendront ou exporteront les produits AbbVie à des tiers situés dans ces pays des lors que ces ventes tomberaient sous le coup d'une interdiction. Par ailleurs, tout engagement de fourniture par AbbVie de produits d'informations ou d'assistance technique est soumis aux lois des Etats Unis relatives aux licences et transfert de technologie et de produits y compris et notamment le « Export Administration Act » de 1979 et les réglementations édictées par le Département du Commerce, de l'Industrie et de la Sécurité. L'acheteur s'engage àcoopérer avec AbbVie pour les besoins du respect de ces réglementations.

A défaut de paiement de tout ou parties des sommes dues, la vente sera résolue de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés, ni de la mise en œuvre de la clause de réserve de propriété. La résolution prendra effet quinze (15) jours apres l'envoi d'une mise en demeure restée en tout ou partie infructueuse. Le vendeur sera en droit de faire application de la clause de réserve de propriété et l'acheteur sera tenu de restituer les produits sur simple demande écrite du vendeur. En cas de mise à disposition de matériels, la plaque apposée mentionnant le nom et l'adresse du vendeur doit re apparente et lisible. Aucune tolérance du vendeur, quelle qu'en soit sa durée, ne sera créatrice de droits. Le fait, pour le vendeur, de ne pas se prévaloir de l'une des dispositions des conditions générales de vente ne vaudra en aucun cas renonciation à se prévaloir ultérieurement de la disposition en cause.

#### 10. UTILISATION DES PRODUITS

Tout acheteur s'engage à respecter formellement, et en cas de cession à faire respecter, les prescriptions de stockage, de mode d'emploi qui figurent sur les emballages documentation. Au cas où ces prescriptions ne seraient pas respectées en tout ou partie, AbbVie serait en droit de prendre toutes mesures destinées à garantir le niveau de qualité et la renommée de ses produits, notamment d'annuler les commandes en cours, et pour ses commandes ultérieures. de subordonner son acceptation à l'en gagement expres par l'acheteur de respecter l'ensemble de ses prescriptions ou même encore de refuser les commandes de l'acheteur, Dans tous les cas, AbbVie dégage toute responsabilité, pour quelque cause que ce soit, chaque fois que ces prescriptions d'utilisation n'ont pas été respectées en tout ou partie.

11. TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

concernant dans le cadre de la vente et de son exécution font

L'acheteur est informé que les informations recueillies

#### l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par AbbVie en sa qualité de responsable de traitement afin de lui permettre d'assurer légitimement le suivi des commandes livraisons, facturation, recouvrement et éventuellement information des clients sur ses produits. Ses données sont également nécessaires le cas échéant à la satisfaction par AbbVie de ses obligations légales subséquentes et particulier en exécution de son obligation de transparence des liens d'intérêt. Les données de l'acheteur sont conservé pendant dix (10) à compter de la fin de la relation contractuelle par le service habilité d'AbbVie. A l'issu de la relation contractuelle, les données de l'acheteur seront utilisées pou lui adresser des informations en lien avec son activité professionnelle et seront conservées à ce titre pendant un délai de trois (3) ans. Les données de l'acheteur seront ensuite archivées selon une procédure d'archivage sécurisée à moins que l'acheteur ai manifesté auprès d'AbbVie son souhait de continuer à recevoir ces informations. AbbVie peut également produire des statistiques dans le cadre de ses activités et des services

qu'elle met en œuvre après l'anonymisation des données de l'acheteur ne permettant plus de l'identifier. Les destinataires des données de l'acheteur sont AbbVie, les sous-traitants d'AbbVie présentant des garanties suffisantes au titre de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, en particulier en termes de confidentialité et de curité et la maison mère d'AbbVie, AbbVie inc (Etats-Unis

d'Amérique) dans le cadre de la gestion en tout ou partie pour le compte d'AbbVie du suivi des ventes et des activités consolidation et de contrôle de la gestion financière du Groupe AbbVie. A ce titre, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types garantissant un niveau de protection suffisant des données personnelles. En cas de transfert subséquent vers des pays ne disposant pas de réglementation protectrice des données personnelles AbbVie s'assurera contractuellement que les données continueront à bénéficier d'une protection adéquate. L'acheteur possibilité de se procurer une copie des clauses contractuelles types encadrant le transfert des données en s'adressant à <u>privacyoffice@abbvie.com</u>

FranceCPD@abbvie.com.

Dans le cadre du dispositif relatif à la transparence des liens, les informations de l'acheteur seront publiées sur le site internet unique mentionné à l'article R. 1453-4 du Code de la Publique (https://www. transparence.sante.gouv.fr) et seront accessibles à toutes les personnes pouvant accéder au site. Conformément à la loi, ces informations resteront en ligne pendant 5 ans.

Conformément à la réglementation, l'acheteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à l'effacement de ses données à caractère personnel, du droit de limiter le traitement de ses données, du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel lorsque la réglementation le prévoit, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et du droit de définir des directives particulières relatives au sort de ses données après son décès. L'acheteur peut exercer ses droits en fournissant un justificatif de son identité et en s'adressant à FranceCPD@abbvie.com ou en remplissant le formulaire accessible via le li

https://www.abbvie.com/contactus.html.

Concernant le dispositif relatif à la transparence des liens, l'acheteur est informé qu'il ne bénéficie pas du droit de s'opposei à la publication des informations le concernant ainsi que du droit à l'effacement de ces données, compte tenu du caractère légal du dispositif. Il pourra en revanche exercer son droit d'accès et de rectification auprès de l'autorité responsable du site internet public unique à l'adresse suivante ; « Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé – 14, avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP. ». L'acheteur est également informé qu'il peut contacter le délégué à la protection des données d'AbbVie par courrier à Mainzer Straße 81, 65189 Wiesbaden, Allemagne (à l'attention du : DPO Europe). Pour toute inform complémentaire, l'acheteur peut également consulter la Politique confidentialité

## http://www.abbvie.fr/privacy/home.html 12.PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois en vigueur, tout droit de propriété industrielle et intellectuelle, tels marques, dessins, brevets portant sur les produits ou un ou plusieurs de ses composants annartiennent exclusivement au vendeur. La vente des produits l'acheteur n'a ni vocation ni pour effet de lui conférer quelque droit que ce soit de propriété industrielle et intellectuelle sur ces éléments, de sorte qu'il lui est notamment interdit de les reproduire en tout ou partie ou de les transmettre à un tiers quelconque, sans se rendre coupable a minima de contrefaçon et engager sa pleine responsabilité.

# 13. PHARMACOVIGILANCE

L'acheteur rapportera à AbbVie dans les vingt-quatre (24) heures toutes données de Pharmacovigilance (événements toutes autres données reportables) ainsi que toutes Réclamations Qualité Produit et ispositifs Médicaux concemant un produit commercialisé par AbbVie. Pour rapporter tous signalements Pharmacovigilance (événements indésirables et toutes autres données de tolérance reportables) : \* Service Pharmacovigilance AbbVie (Site Exploitant, 10 rue d'Arcueil Service 94528 Rungis cedex) \*préférentiellement à adresse email générique dédiée : - Pour toutes les spécialités AbbVie (hors Duodopa): pharmacovigilance.france@abbvie.com; -Pour Duodopa®: signalementduodopa.france@abbvie.com \*ligne téléphonique dédiée: 01 45 60 24 74, \*ou éventuellement sur le numéro de fax dédié: 01 45 60 27 92. Pour rapporter tous cas de Réclamation Qualité Produit et Dispositifs Médicaux : Service Assurance Qualité AbbVie (Site Exploitant, 10 rue d'Arcueil, 94528 Rungis cedex) : Préférentiellement l'adresse email générique dédiée : qa.france.complaints@abbvie.com, Ligne téléphonique dédiée : 01 45 60 82 82, ou éventuellement au numéro de fax

### 14. RÈGLEMENT DES LITIGES - LOI APPLICABLE

Tout litige relatif à la vente des produits est soumis, à défaut d'accord amiable entre les parties, dans le délai de UN (1) mois à compter de la demande qui en est faite par la partie la plus diligente et par écrit adressé à l'autre, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil. Les présentes conditions sont régies par les lois françaises.

Derniere date de révision 01/12/2020

01 45 60 27 37



**ABBVIE** Société par Actions Simplifiée au capital de 133449467 Euros 750 775 660 RCS CRETEIL

10, rue d'Arcueil - 94528 Rungis Cedex Tél 01 45 60 13 00 - Fax 01 45 60 13 01 N°TVA: FR 87 750 775 660 - APE 4646Z ICS FR80ZZZ611028

N° EORI: FR 750 775 660 000 12.

NUMERO DE FACTURE	DATE	PAGE
685788844	08/04/2024	1 sur 1
DATE D'ECHEANCE	22/05/2024	

### **CONTACT RENSEIGNEMENTS (Tél / Fax / Email)**

Phone: 01 45 60 14 10 Fax: 01 70 97 85 81

Pharma / Aesthetics Email: clients@abbvie.com

Body Contouring Email: coolsculpting.intlsupport@allergan.com

# **FACTURE**

**DUPLICATA** 

N° CLIENT FACTURE 56629975 **N° CLIENT LIVRE** 56629975

PHARMACIE DE L'AVANT SEYNE L-S 9H00-19H00 44 PLACE ST JEAN 83500 LA SEYNE SUR MER

PHARMACIE DE L'AVANT SEYNE L-S 9H00-19H00 44 PLACE ST JEAN 83500 LA SEYNE SUR MER

REFERENCE COMMANDE	DATE DE COMMANDE	CONDITIONS DE PAIEMENT	
112746629	08/04/2024	45 Jours Net-Lettre de char	nge
REFERENCE CLIENT		NO. REFERENCE	DATE REFERENCE
268494161		515130126	08/04/2024

268494161					515130126	0	8/04/2024	
DESIGNATI	ION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (EUR)	% REMISE	P.U. NET (EUR)	MONTANT H.T. (EUR)	TVA %	MONTANT T.T.C.
CODE PRODUIT 20013014 DESIGNATION PEN X1 FRANCE NUMERO DE LOT 1:1207297 DATE D	_	2 /PC	470,01	1,06%	465,01	930,02	2,10%	949,55
		1				I	i l	

**COORDONNEES BANCAIRES** TAUX TVA **BASE HT** MONTANT TVA MONTANT T.T.C. DOMICILIATION BANCAIRE 2,10% 930,02 19,53 949,55 BANQUE: BNP Paribas IBAN:

TOTAL H.T.	EUR	930,02
TOTAL TVA	EUR	19,53
TOTAL T.T.C	EUR	949,55

# **REMARQUES**

**BIC: BNPAFRPPORE** 

AUCUN ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE

FR76 3000 4025 6000 0103 8562 285

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement: 40€. PENALITES DE RETARD AU TAUX DE 2.70%L'AN.

Pour les hôpitaux publics uniquement, intérêts moratoires calculés en fonction du nombre de jours de retard au taux BCE + 8 points.